

Communication de la Municipalité au Conseil communal du 2 novembre 2022

Communication n° 36/11.2022

Objet: prix de l'énergie

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le but de ce message est de faire un suivi de la communication du 28 septembre dernier concernant l'approvisionnement en énergie, ainsi que de vous informer en temps réel des activités de la Municipalité dans le domaine de l'électricité.

À la suite du dépôt des différents préavis pour la pose de panneaux photovoltaïques, nous avons écrit à Romande Energie, section du réseau, afin de demander la création d'un RCP, soit un réseau de consommation propre. La pose de panneaux photovoltaïques sur le parking et le toit du Vieux-Moulin ainsi que la connexion avec la station de pompage nous permettent de les mettre en un seul réseau. Ceci permettrait de demander le statut de nouveau consommateur et ainsi de bénéficier des prix du marché régulé ou captif, ce qui permettrait des économies considérables. Nous n'avons pas encore reçu de réponse car la question est complexe et n'est pas uniquement du ressort de Romande Energie. Notre demande repose sur une zone grise de la législation fédérale et ferait jurisprudence le cas échéant. La commission fédérale de l'électricité (ELCom) suggère cette démarche.

Il est à noter que si nous n'obtenions pas ce nouveau statut, nos propositions de panneaux photovoltaïques apporteront tout de même une économie substantielle, car la mise en réseau permettra une autoconsommation très élevée.

Au niveau fédéral, la discussion sur la transformation, voire la fin du marché libre, bat son plein. Le retour au marché régulé pour de nombreuses PME serait essentiel pour la poursuite des activités, et ainsi pour conserver les emplois. Le débat politique de fond est de savoir comment absorber cette bulle spéculative au niveau de la Suisse et de protéger les clients captifs de ces hausses. Les démarches de la Municipalité ont été citées dans ce débat, car nous avons très tôt cherché le dialogue pour trouver des solutions.

Le 18 octobre 2022, le Préfet a organisé une rencontre pour donner suite à une missive du Conseil d'État vaudois concernant les possibles pénuries d'électricité. Le Canton demande à chaque Commune de préparer un PCA, c'est-à-dire un plan de continuité des activités. La Municipalité a réactivé et procédé à l'adaptation du plan établi lors de la pandémie. Nous avons établi un premier document dont nous testons les mesures avec les intervenants du terrain; de plus nous avons mandaté un ingénieur spécialisé pour résoudre les problèmes pratiques, en particulier le problème des génératrices et de leurs connexions dans nos

bâtiments communaux. Nous devons aussi choisir et préparer un PRU, soit un point de rencontre d'urgence.

Le 31 octobre dernier, nous avons signé un contrat pour 2023 pour le compteur grand consommateur de la STEPi pour les raisons suivantes:

- 1) le service de la STEPi est essentiel pour la communauté,
- 2) nous la partageons avec Buchillon et Etoy,
- 3) la STEPi ne pourra pas être mise en réseau RCP vu sa situation géographique.

Le service du SEEP prépare les adaptations de l'éclairage public et a reçu le matériel nécessaire. Le service des bâtiments prépare les différentes mesures d'économie au niveau des bâtiments en particulier les écoles.

La Municipalité

Saint-Prex, le 2 novembre 2022/AG – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à M. Jan von Overbeck, municipal, au 079 771 89 55